

Finances informations



SUPPLÉMENT N°3 AU JOURNAL 129

ISSN : 0292 - 8876

PRIORITÉ AUX AGENTS

RENFORCER L'ACTION SOCIALE :

*Restauration, logements, vacances familles et enfants, aides et secours, crèches :
Encore de longs combats à mener !*

Depuis plusieurs années maintenant, l'action sociale ministérielle fait l'objet de remises en cause répétées. Ces attaques parfois sournoises, détériorent lentement mais sûrement, un de nos fleurons qu'est l'action sociale, dont les fondements remontent à 1989, à la suite rappelons-le d'un long conflit.

Nonobstant les promesses voire même les engagements des ministres successifs, l'action sociale aux Finances qui faisait jusque là figure de référence, jusqu'à parfois même susciter des jalousies, s'étirole inexorablement.

Si pendant très longtemps, les organisations syndicales prenaient cause commune pour la défense de ces acquis, force est de constater que depuis quelque temps FO FINANCES se sent bien seule. Ce fut le cas sur le dossier de l'externalisation aux associations de la gestion des prestations ou encore cette année pour l'achat d'un centre de vacances en commun avec le ministère de la justice. Au final FO Finances redoute que la gestion de ce centre soit confiée à un prestataire privé.

Après des années de suppressions d'emplois liées à la RGPP et ensuite à la MAP dans tous les services des Ministères, l'État

employeur s'attaque désormais aux emplois de l'action sociale. En 3 ans, 40 emplois ont été supprimés au sein du réseau action sociale. Fin 2014, 35 délégations départementales se trouveront sans assistant de délégation.

Cette période a été également l'occasion de voir revenir le projet de régionalisation de l'action sociale, avorté en 2011, au travers de la mise en place des correspondants CHORUS, de l'application d'un texte de 2005 sur les délégations de signature aux seuls délégués cadre A et de la mise en place de la régie régionale à la place des régies départementales.

Lors de la réécriture de l'arrêté de 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale, les fiches de postes des acteurs de l'action sociale ont été revues. Les doctrines d'emploi également et notamment celle du correspondant social. La fiche précise que le correspondant social exerce ses missions au sein des services RH.

Seule FO FINANCES a exigé que ces personnels, acteur à part entière de l'action sociale, soient installés en dehors des services RH.



FO Finances revendique

Une action sociale de qualité et de proximité avec un budget à hauteur des besoins toujours plus criants, dans une période de crise économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat et une détérioration des conditions de travail de tous les agents. Cela passe par plus de moyens à la fois financiers et humains.

L'ACTION SOCIALE PARTOUT ET POUR TOUS !

Suite à la détermination de FO FINANCES dans le combat mené pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents exerçant en Nouvelle Calédonie, pour la première fois cette année, celle-ci s'est vu attribuer une enveloppe de crédits supplémentaires pour la mise en place d'une convention de restauration. Pour FO FINANCES, les personnels des collectivités d'outre-mer doivent

pouvoir bénéficier des mêmes prestations d'action sociale que les autres agents de métropole ou des départements d'outre-mer. A ce titre, elle revendique une égalité d'accès aux prestations pour tous les agents issus des ministères de Bercy quelle que soit leur situation géographique de leurs services (DREAL, DDI, DIRRECTE) et des Territoires, Collectivités et départements d'Outre-Mer.

LA RESTAURATION

Pour FO Finances, encore beaucoup trop d'agents n'ont pas accès à une structure de restauration collective de proximité et de qualité, qui constitue pourtant une obligation de l'employeur. De même, FO Finances condamne une politique d'augmentation tarifaire largement en décalage avec l'évolution des traitements des agents. Par ailleurs, nombre d'agents n'ayant pas accès à un restaurant

administratif doit pouvoir bénéficier de l'attribution des titres restaurant. Là encore, le blocage à 5 euros depuis plusieurs années (dont 2,50 euros à la charge de l'agent) devient insupportable. S'agissant du projet de dématérialisation du titre restaurant, FO Finances ne saurait admettre que celui-ci remette en cause les conditions actuelles d'octroi et d'utilisation des chèques.



FO Finances revendique

- L'arrêt d'une augmentation systématique des plafonds d'harmonisation visant à faire supporter aux seuls agents l'augmentation du prix du repas largement supérieure à l'inflation,
- La prise en charge par l'administration du surcoût induit par l'introduction du bio,
- Un véritable plan d'investissement et de développement des restaurants inter administratifs (RIA), y compris dans les DOM et les COM, ainsi que la revalorisation et l'extension de la subvention de repas de tous les agents actifs et retraités,
- L'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant ainsi qu'une augmentation de la participation de l'administration,
- L'attribution des titres restaurants à tous les agents qui ne peuvent accéder à la restauration collective en tenant compte des spécificités de chacun en fonction de leurs missions et/ou de leur régime de travail,
- La suppression du nombre de jours de repos pris au titre du compte épargne temps dans le calcul du nombre de titres restaurant donnés aux agents.

LOGEMENTS ET AIDES & PRETS

Dans un contexte immobilier caractérisé par une forte hausse des prix et des loyers et par une stagnation du volume de logements sociaux, l'attribution d'un logement social est plus que jamais une des préoccupations essentielles pour l'installation ou la réinstallation des agents et de leur famille.

FO FINANCES prend acte de la mise en place du prêt pour le logement d'un enfant étudiant, revendication portée par FO FINANCES depuis de nombreuses années, et de l'ouverture de toutes les prestations aux retraités.

FO FINANCES considère que l'offre en matière de mise à disposition de logements ou d'aides et de prêts au logement doit être renforcée. Il faut prendre en compte deux réalités : d'une part, le développement de situations tendues pour certains agents sous l'effet du blocage indiciaire notamment, et de l'autre d'une certaine forme de précarité relevant de diverses causes... , restructurations, séparations, ou encore surendettement par exemple concernant aussi bien les actifs que les retraités.



FO Finances revendique

- La poursuite des rénovations en Ile de France mais aussi en province en adéquation avec les besoins des agents, intégrant l'arrivée massive des collègues sortants des écoles, ainsi que les restructurations à Bercy qui renforcent la nécessité d'améliorer l'offre,
- La revalorisation régulière des prestations,
- La réévaluation annuelle des barèmes,
- Une augmentation des aides au logement et l'élargissement de la zone prioritaire (zone 1) à d'autres régions reconnues pour la cherté des loyers.

VACANCES FAMILLES ET VACANCES ENFANTS

L'association Éducation Plein Air Finances (EPAF) propose à tous les agents la possibilité de partir en vacances par formule hôtelière, gîte, camping mais aussi des séjours à destination des enfants de 4 à 17 ans du personnel des ministères. Chaque année, l'État verse une subvention à l'association sous convention.

Seule FO Finances s'est opposée au projet de création d'une SCI, conjointement avec la fondation d'AGUESSEAU (ministère de la justice) en vue de l'achat d'un centre de vacances commun, considérant que cela constituait un nouveau démembrement de l'action sociale et une porte ouverte à l'interministérialité.



FO Finances revendique

- Une augmentation conséquente de la subvention à hauteur des activités proposées,
- Une politique modérée d'augmentation de la participation des familles aux centres de vacances,
- L'arrêt des augmentations systématiques de tarif pour vacances enfants et vacances famille,
- L'acheminement vers les centres de vacances par le train pour l'intégralité du parcours,
- Le rétablissement de séjours linguistiques pour les enfants des agents des Finances.

PETITE ENFANCE

Au 31 décembre 2013, le nombre de places en crèche est de 493. Dans le prolongement des engagements pris en faveur de la petite enfance lors du CTPM de 2011, et dans le cadre du plan égalité professionnelle

femmes/hommes, une nouvelle solution d'aide à la garde a été proposée. Un Chèque Emploi Service Universel 7/12 ans sera expérimenté au deuxième semestre 2014.



FO Finances revendique

- Des réservations de berceaux supplémentaires,
- Un abondement budgétaire particulier pour la nouvelle prestation en faveur de la garde d'enfants, le CESU 7/12 ans.

AIDES ET SECOURS

Depuis le 1er janvier 2013, le circuit de traitement des aides pécuniaires a évolué. FO FINANCES n'a pas cessé d'alerter l'administration sur les difficultés relatives à l'allongement des délais de traitement. Il faut croire que le temps nous donne raison, l'administration doit mettre

un nouvel outil en place qui évaluera les délais d'attribution du secours. De plus les conditions d'attribution étant inadéquates, elles seront revues pour permettre à plus d'agents en difficulté d'en bénéficier.



FO Finances revendique

- La revalorisation de l'aide pécuniaire et du prêt social en étendant ce dernier au possibilité de rachat de prêt à la consommation ou de crédits revolving avec pour objectif de traiter l'endettement et prévenir le surendettement.

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES D'ACTION SOCIALE

L'organisation des délégations d'action sociale a été bouleversée depuis 2011. FO FINANCES l'avait rejeté avec force en son temps. FO FINANCES avait dénoncé cette réorganisation du réseau des délégations départementales dans le seul but d'économiser des emplois et de réduire des prestations.

La mise en place des correspondants CHORUS notamment mais aussi les suppressions d'emplois d'assistants de délégation ont contribué à fragiliser l'organisation même de l'activité dans les départements. C'est ainsi, que les délégués sont seuls parfois pour faire fonctionner la délégation dans leur département.



FO Finances revendique

- L'arrêt des suppressions d'emplois des acteurs de l'action sociale,
- Des moyens en personnels au sein des délégations, à hauteur des besoins, qu'il s'agisse des assistants(e) de délégation, des assistants(e) de service social, des infirmiers(e), des médecins de prévention,
- La création d'une structure équivalente au CDAS (Comité Départemental d'Action Sociale) pour les Territoires et Collectivités d'Outre-Mer.

ASSOCIATIONS DE GESTION DES PRESTATIONS (ALPAF-AGRAF-EPAF)

FO Finances a alerté lors de l'autonomisation des associations sur ses craintes d'un désengagement de l'État. Depuis 2011, FO Finances ne peut que constater une réduction de leur subvention, source essentielle de leurs moyens de fonctionnement, et une augmentation de la réserve budgétaire de précaution passant de 5% à 7%.

A partir de 2015, l'administration annonce que les loyers seront intégralement pris en charge par les associations. Cela aura pour conséquence de réduire à nouveau leur budget et de ce fait pourrait remettre en cause certaines prestations.

FO Finances revendique un montant de subvention à hauteur des améliorations nécessaires de prestations, et la création de nouvelles prestations, afin de répondre aux besoins et aux attentes des agents. Ces subventions devront naturellement tenir compte des charges nouvelles afférentes à l'organisation des associations.

Les fédérations syndicales ont toute leur place au sein des conseils de surveillance et des assemblées générales de chacune des associations. Elles participent aux thématiques des groupes de travail et se prononcent sur les évolutions des prestations.

Pour autant, FO Finances reste attachée aux instances paritaires qui constituent le CNAS et les CDAS. FO Finances considère que seule la définition au niveau national de la politique d'action sociale permet de garantir l'égalité de traitement et d'accès des agents aux prestations sur l'ensemble du territoire.

L'action sociale ministérielle vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années, FO Finances a su défendre ses positions tout en faisant avancer des propositions pour aboutir à des résultats toujours dans l'intérêt des agents actifs et retraités.

Les quelques évolutions se sont situées sur des améliorations des anciennes prestations et sur la mise en place de nouvelles prestations notamment en matière de logement (plus de réservations, typologie, localisation...), d'aides et prêts (barèmes réévalués, prêt étudiant...), la petite enfance (réservation de berceaux...).

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, FO Finances continuera de revendiquer une réelle politique d'action sociale ambitieuse au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle.

FO Finances reste persuadée que de nombreux efforts peuvent encore être réalisés dans ces domaines. *Elle est déterminée à défendre une action sociale permettant à tous les agents actifs et retraités d'améliorer leur condition de vie.*

Avec FO, priorité aux agents !

LE 4 DECEMBRE 2014, VOTEZ FO FINANCES !

Vos candidats AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL



FÉDÉRATION
DES FINANCES



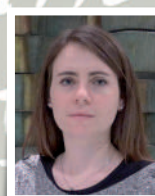
Philippe GRASSET *DGDDI*



Hélène FAUVEL *DGFIP*



Marie-Jeanne CATALA *DGDDI*



Céline FASULO *DREAL*



Marie-Josée DEFRANCE *INSEE*



Jean-François ZAMORA *SG*



Françoise GAUCHET *DGFIP*



Sophie MAHE *SCL*



Françoise PHELIX *DGFIP*



Françoise LAGOUANERE *DGCCRF*



Bernard BOIDIN *DGT*



Patricia DOUNAEVSKY *DGCS*



Didier COURTOIS *DGFIP*



Céline DEFARCY *DIRECCTE*



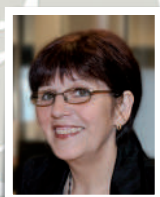
Jacques DEFFIEUX *DGDDI*



Eric GUERRY *DGFIP*



Laurent AUBURSIN *DGFIP*



Thérèse KANE *SG*



Béatrice COLLET *DGFIP*



Bernard SANNINI *SG*



Roselyne LEMAINQUE *DREAL*



Patricia DAVID *INSEE*



Wilfried GERARD *DREAL*



Gil LORENZO *DGDDI*



Martine HELLERINGER *DGFIP*



Jacques REGNIER *DGFIP*



Jean-François DEBACKER *INSEE*



Pascal DUMAS *DGFIP*



Florence DIOT *DGFIP*



Olivier DUBARRY *DGFIP*

LE 4 DÉCEMBRE 2014
PRIORITÉ
AUX AGENTS